

Cette séance avait pour objectif de faire un bilan intermédiaire de notre contrat actuel avec les projections sur 2027, en prévision de la future mutuelle et du futur dispositif de prévoyance dont la négociation débutera le 30 septembre 2026.

Rappel important :

Les contrats actuels vont jusqu'à la fin de l'année 2027. La négociation doit obligatoirement être anticipée et aboutir pour la fin 2026 afin de pouvoir procéder ensuite à un appel d'offre européen. En effet, ce dernier doit respecter des règles et des délais très strictes (marché public) demandant plusieurs mois.

Régime Santé

Le marché 2022-2027 est opéré par Malakoff Humanis tous les actifs (publics et privés) et retraités (125 156 bénéficiaires fin 2025). La structure de cotisation repose sur un forfait en euros et un pourcentage du salaire brut. Des augmentations de cotisations ont été appliquées (+4,2 % en 2024, +3,5 % en 2025) pour faire face aux évolutions réglementaires et aux transferts de charges depuis la Sécurité sociale.

Consommation & Sinistralité :

La consommation médicale enregistre une hausse moyenne de +6,7 % par an entre 2022 et 2025. Cette dérive s'explique notamment par l'augmentation de l'âge moyen de la population couverte (47 ans en 2025, soit +2 ans par rapport à 2022) et l'effet de l'inflation.

Résultats & Projections :

Les résultats positifs des premiers exercices (2022-2025) ont permis de constituer 15,1 M€ de réserves à fin 2025. Pour absorber les déficits projetés en 2026 (-5,0 M€) et 2027 (-8,4 M€), les cotisations seront maintenues stables en piochant dans ces réserves, ramenant leur solde à environ 2,2 M€ en fin de marché.

Régime Prévoyance

Couvert par Mutex, le régime prémunit contre l'incapacité, l'invalidité et le décès via le contrat complémentaire pour tous les agents et le contrat maintien de salaire pour les agents de droit public. En 2022, le renouvellement s'est traduit par un ajustement des barèmes (+13,8 % de cotisations) et une révision des prestations pour équilibrer le contrat sans transférer les passifs passés.

Sinistralité & Facteurs de Risque :

Le risque incapacité pâtit du désengagement de la Sécurité sociale sur le plafond des indemnités journalières (passé de 1,8 à 1,4 SMIC en 2025). Une hausse de 4,8 % des cotisations a été intégrée en 2024 pour compenser l'impact de la réforme des retraites. La population couverte présente un âge moyen global de 46,8 ans.

Résultats & Projections :

Le ratio sinistres sur cotisations se dégrade au fil du marché, passant de 90 % en 2022 à plus de 100 % projetés sur 2026 et 2027. Néanmoins, les réserves accumulées (provision pour égalisation et réserve de stabilité) préserveront la soutenabilité financière globale du contrat jusqu'à son terme (estimées à environ 12,4 M€ fin 2027).

Statut public :

A ce stade, la négociation concernera les agents privés avec une extension à faire par décret pour les agents de droit public. Cependant le contexte actuel n'est pas stabilisé sur cette thématique.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi, dans la perspective de la négociation :

- * affirme son attachement à garder un panier de qualité
- * déclare sa volonté d'avoir une maîtrise des cotisations dans un environnement instable (les déréglementations liées à la loi de finance de la Sécurité Sociale ont et auront un fort impact sur l'équilibre du marché).
- * veut garder une structure de cotisation similaire aux contrats actuels.

Prochaines réunions sur le sujet : le 30 septembre, 29 octobre, 3 décembre et 16 décembre 2026

- ▶ Vous avez des **questions**, des **remarques**, des **suggestions** ?
- ▶ Vous souhaitez **vous impliquer** à nos côtés, **même de façon limitée et discrète** ?
- ▶ Vous **appréciez** nos communications et **souhaitez juste nous encourager** ?
- ▶ **N'hésitez pas ! Contactez-nous !**



Mail syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Tél/SMS 06.22.93.23.37 du lundi au vendredi

NOUVEAU WhatsApp (7j/7) - Flashez le QR Code

